

Le 28/09/2021

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION DES PRODUITS
ET PRESTATIONS DE SERVICE DE MARÉIS,
CENTRE DE DÉCOUVERTE DE LA PÊCHE EN MER



TITRE 1 : GÉNÉRALITÉS

Article préliminaire : Définitions

- « BILLET D'ENTREE » ou « DROIT D'ENTREE » : désignent le ticket permettant de visiter Maréis, de participer à une activité ou d'assister à une représentation à Maréis, quel que soit son mode de délivrance et son support, acheté en ligne, chez un revendeur partenaire ou sur place. Les tarifs des billets sont disponibles sur le site internet de Maréis (www.mareis.fr, ci-après désigné le « Site »). Le tarif applicable est celui en vigueur le jour de la commande.
- « Conditions générale de vente et d'utilisation » (ci-après également dénommées « conditions générales ») : désignent les présentes conditions générales de vente et d'utilisation qui ont pour objet de définir les conditions d'achat et d'utilisation des BILLETS.
- « Client » ou « acheteur » : désigne toute personne, physique ou morale, effectuant un achat de BILLET sur la billetterie en ligne ou sur place et ayant accepté les présentes conditions générales.
- « Commande » : tout contrat liant le Client à Maréis permettant l'achat d'une ou plusieurs prestations.
- « Prestation » : constitue une prestation, au sens des présentes conditions générales de vente, l'ensemble des services proposés à la vente par Maréis notamment *billet d'entrée individuel, prestation à séance, prestation datée à destination de groupes* et *carte d'adhésion* tels que détaillés dans les présentes et mis en vente au guichet de Maréis, sur le site de billetterie en ligne de Maréis, ou par téléphone.

Article 1 : Champ d'application

Tout achat, commande ou réservation de droits d'entrée ou autre prestation effectués à Maréis (guichet), par téléphone ou en ligne sur le site internet de Maréis (www.mareis.fr) est exclusivement régi par les présentes conditions générales.

Article 2 : Acceptation des présentes conditions générales

L'acheteur reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et d'utilisation préalablement à la validation de sa commande. Toute validation de la commande vaut acceptation des conditions générales sans exception. En conséquence, l'acheteur déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance et renonce de ce fait à se prévaloir à tout autre document.

Maréis se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes conditions générales. En cas de modification, seront appliquées à chaque commande les conditions générales de vente en vigueur au jour de la passation de la commande.

Article 3 : Identification de l'auteur de l'offre

Maréis, centre de découverte de la pêche en mer
Etablissement public municipal,

Dont le siège social est :
Commune d'Etaples-sur-mer
1 place du Général de Gaulle
62630 Etaples-sur-mer

Numéro d'identification SIRET : 216 203 182 00250
Numéro de TVA : FR46216203182
Email : contact@mareis.fr
Site internet : www.mareis.fr
Téléphone : 03 21 09 04 00

TITRE 2 : OFFRES DE MARÉIS

Article 4 : La vente à destination des individuels

Article 4.1 : Caractéristiques du droit d'entrée

Il existe deux droits d'entrée possibles :

- Billet d'entrée Maréis

Le droit d'entrée est valable toute la journée à la date et à partir de l'heure indiquées sur le billet. Dans les cas du billet d'entrée avec visite guidée, il fait mention d'un créneau horaire d'arrivée qui doit être respecté et sa vente est conditionnée dans la limite des places disponibles. Les places ne sont plus garanties après l'heure de début de la visite guidée. Les retardataires sont affectés en fonction des places disponibles.

Celui-ci donne accès aux expositions temporaires et permanentes de Maréis. Les conditions d'utilisation des droits d'accès sont détaillées ci-après.

- Billet d'entrée activités culturelles et événements

Le billet d'entrée « activités culturelles et événements » est un droit d'entrée qui donne accès à l'espace physique (ou numérique) dans lequel il se déroule. Sa vente est traitée dans la limite des places disponibles.

L'achat ou la réservation d'un billet d'entrée musée est obligatoire pour participer à certaines activités du musée. Il est conseillé d'arriver 10 minutes avant le début de l'activité ou de la manifestation. Cette durée peut varier selon le format de l'événement.

Pour les manifestations avec un placement numéroté, le musée se réserve le droit de modifier le placement pour des raisons techniques ou de sécurité.

Les places ne sont plus garanties après l'heure de début de la visite guidée. Les retardataires sont affectés en fonction des places disponibles.

Article 4.2 : Modalités d'achat ou de réservation

Les différentes filières de vente des billets sont les suivantes :

- Le guichet principal du musée : accessible à tous les visiteurs individuels et aux groupes (ouvert jusqu'à 1 h avant la fermeture du musée).

L'obtention d'un billet à tarif réduit au guichet du musée s'effectue sur présentation d'un justificatif nominatif en cours de validité et daté de moins d'un an. Un visiteur ne pourra prétendre à cette tarification si ce justificatif n'est pas valide. L'obtention d'un droit d'entrée pour accéder aux espaces d'exposition n'est pas obligatoire dans le cadre de certaines gratuités.

Certaines réductions et gratuités sont disponibles uniquement aux guichets du musée.

- La billetterie en ligne

Les billets disponibles sur la vente en ligne (www.mareis.fr) sont les suivants :

1. Entrée Maréis
2. Adhésion annuelle
3. Programmation annuelle
4. Activités de médiation
5. Carte cadeau

(Cf l'article 10 sur l'achat en ligne)

Pour l'entrée Maréis, le tarif enfant est disponible uniquement pour l'achat d'un billet adulte.

Article 4.3 : Modalités de paiement

- Au guichet : tous les modes de paiement, tels que prévus par les arrêtés en vigueur instaurant les régies d'avances et de recettes de la billetterie sont accordés : espèces, chèques bancaires (français), cartes bancaires (CB, Visa, Eurocard, Mastercard), chèque-vacances ANCV, chèques Culture, carte cadeau, etc.
- Sur la billetterie en ligne : Uniquement par carte bancaire : CB, Visa, Eurocard, Mastercard.

Le paiement s'effectue exclusivement en euros.

Pour tout paiement, le musée recourt à un système de paiement sécurisé. Le compte bancaire de l'acheteur est débité de la commande dès l'acceptation de la transaction par le centre de paiement.

Article 4.4 : Modalités de retrait

Selon le mode d'achat, les droits d'entrée sont délivrés sur place au guichet ou mis à disposition du visiteur sur son espace personnel en ligne, sous forme de billet dématérialisé PDF ou mobile, pour les achats effectués par internet.

Article 5 : La vente à destination des groupes

Article 5.1. Caractéristiques des activités

Les offres permettent aux groupes de découvrir Maréis à tout âge, accompagné d'un médiateur du musée ou de manière libre.

- **Les visites et ateliers avec un médiateur du musée**

Il existe 2 types d'activités avec médiation : les visites du parcours d'exposition et les ateliers.

Les jauges pour les activités avec médiation sont les suivantes (celles-ci sont susceptibles d'être modifiées pour des raisons de sécurité (ex. : crise sanitaire)) :

- Pour un groupe adulte : jusque 39 personnes maximum.
- Pour un groupe « jeune public » en visite et atelier : jusqu'à 1 classe maximum (sur la base de 36 élèves par classe – hors accompagnateurs).

Au-delà de ce nombre, un deuxième créneau de visite est obligatoire. Tout groupe venant avec un effectif supérieur au nombre indiqué ci-dessus ou sur la confirmation de réservation peut se voir refuser l'accès aux expositions et/ou activités.

Les activités sont proposées sous réserve de disponibilité et dans la limite des places disponibles, en français et anglais.

Le prix est établi selon les droits d'entrée pour chaque membre du groupe.

- **Les visites avec un médiateur extérieur**

Elles sont effectuées sous la conduite :

- Des guides interprètes extérieurs titulaires de la carte professionnelle de guide,
- Des responsables d'un groupe (enseignants guidant leurs élèves, éducateurs, etc.),
- De toute personne autorisée par la direction de Maréis.

Chaque demande de visite est étudiée au préalable, lors de la réservation.

- **Les visites libres**

Les visites libres s'adressent aux groupes sans guide ou accompagnateur.

- **Les activités hors-les-murs avec un médiateur de Maréis**

Le médiateur se déplace au sein de l'établissement avec le matériel nécessaire à son animation. Le nombre de participants est déterminé au préalable de façon à favoriser les échanges et la qualité de l'animation.

Les jauges pour les activités hors-les-murs avec médiation sont les suivantes :

- Pour un groupe jeune public : jusqu'à 1 classe maximum (sur la base de 36 élèves par classe – hors accompagnateurs),
- Pour un groupe d'adulte : 30 personnes maximum.

- **Les locations de salle et privatisations**

Maréis met à disposition ses locaux pour accueillir des événements privés dans un cadre professionnel, scolaire ou de famille.

La location d'une salle pour accueillir les pique-niques des groupes en visite est soumise aux présentes conditions générales de vente.

Article 5.2. Modalités de réservation

Les délais de réservation sont les suivants :

Pour les visites ou ateliers avec un médiateur du musée, les activités hors-les-murs ou dématérialisées : au plus tard 48 h avant la date de visite,

Pour les visites libres : réservation obligatoire au plus tard la veille de la visite.

Pour plus d'information sur les activités proposées, les responsables de groupes doivent s'adresser au service groupes par téléphone au 03 21 09 07 86 ou par email à l'adresse reservation@mareis.fr

Le choix de la visite ou de l'activité est effectué lors de la réservation. Une confirmation est transmise une fois la réservation enregistrée. Pour les visiteurs bénéficiant d'une tarification spécifique, les responsables de groupes doivent le préciser au service groupes. Pour bénéficier de ce tarif, un justificatif doit être présenté le jour de la visite.

Article 5.3. Modalités d'accueil

Entrée principale

Les groupes sont attendus à l'entrée principale de Maréis 15 minutes avant le début de l'activité. En cas de retard, le responsable est tenu d'informer la billetterie au numéro suivant : 03 21 09 04 00. En deçà d'un quart d'heure, Maréis écourte la visite d'un temps équivalent au retard. Au-delà, la visite n'est plus garantie.

Article 5.4. Modalités de paiement

La demande de visite par un responsable de groupe est formalisée par un contrat de réservation mentionnant les prestations demandées, le jour et la date de visite ainsi que l'heure d'arrivée. La réservation est définitive dès réception par Maréis d'un acompte de 30% du montant de la réservation et du contrat de réservation signé et visé par le responsable de groupe. Sans le retour de ces preuves, la demande est classée sans suite. Les réservations doivent obligatoirement être confirmées au plus tard 48 heures avant la date de l'activité. En cas d'annulation, aucun échange ou remboursement ne pourra être effectué.

Les droits d'entrée peuvent être réglés le jour de la visite au guichet du musée. Les modalités de paiement au guichet pour les groupes sont : espèce ou chèque.

Les règlements acceptés pour les activités groupes sont les suivants :

- Espèce
- Chèque
- Virement bancaire
- Mandat administratif : autorisé uniquement aux établissements publics. Il est impératif de l'indiquer au moment de la réservation.

Article 6 : La vente d'adhésion

Article 6.1. Définition générale de l'adhésion

Les présentes conditions générales s'appliquent à la vente d'adhésion

Article 6.2. Caractéristiques de l'adhésion

L'adhésion est valable un an à partir de la date d'achat, par défaut, ou à partir de la date souhaitée par le visiteur.

Elle est disponible sous format physique (carte) ou sous format dématérialisé. Elle donne un accès illimité aux espaces d'expositions permanentes et temporaires de Maréis.

Article 6.3. Modalités d'achat

Elle est disponible :

- Au guichet de Maréis
- Sur la vente en ligne

Article 6.4. Conditions d'utilisation de la carte d'adhésion

La carte (ou billet électronique) d'adhésion de Maréis est strictement personnelle. Elle est nominative et ne peut être cédée à une tierce personne. En cas de perte ou de vol, un duplicata peut être remis aux guichets de Maréis sur présentation d'une pièce d'identité.

Article 7 : La carte cadeau

La carte cadeau est en vente au guichet du musée. Cette carte est utilisable pour le règlement d'activité à Maréis. Son utilisation n'est pas fractionnable. Elle est valable un an à compter de sa date d'achat. Sa date de validité peut être prolongée.

Article 8 : La vente en nombre

Article 8.1. Objet

Les dispositions ci-dessous constituent un contrat établissant les conditions spécifiques de vente en nombre de la billetterie de Maréis.

Les présentes conditions générales de vente sont régies par les articles L.132-1 et suivants du Code de Commerce. Le Revendeur obtient auprès de Maréis des droits d'entrée qu'ils se propose de revendre auprès du public. L'opération concerne uniquement la vente au public desdits billets qui ont été acquis par le Revendeur auprès de Maréis.

Les conditions applicables sont celles en vigueur au jour de la réservation du bon de commande. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et irrévocable du Revendeur aux présentes conditions de vente. Ces conditions s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions de vente, notamment celles en vigueur pour les ventes sur place, aux groupes, en ligne ou par les réseaux de vente partenaires.

Article 8.2. Caractéristiques du droit d'entrée du musée

Le musée propose à la vente en nombre des billets d'entrée tarif plein et réduit, non datés valables pour une journée au musée. Ils sont valables sans limitation de durée.

Article 8.3. Tarification du droit d'entrée Maréis

Maréis détermine seul le prix de ses droits d'entrée. Ce prix s'impose au Revendeur qui ne peut le modifier.

En cas de modification du prix du billet, Maréis devra notifier au Revendeur le nouveau tarif 15 jours au plus tard après l'entrée en vigueur de ce dernier. Si ce nouveau tarif en vigueur a un effet sur la mise en œuvre des présentes conditions générales de vente, un avenant devra alors être signé pour régir ces nouvelles conditions un mois au plus tard.

Pour les comités d'entreprises, associations et collectivités, revendeurs professionnels du tourisme ou de la billetterie, une remise sur le tarif plein et réduit est appliquée sans tenir compte du nombre de billets commandés.

Maréis autorise le Revendeur à facturer au public des frais de gestion au titre de la délivrance de sa prestation. Ces frais de gestion lui reviendront donc intégralement. C'est la raison pour laquelle le Revendeur prend personnellement à sa charge le recouvrement desdits frais. Afin de garantir l'accessibilité tarifaire du plus large public aux expositions et autres activités proposées par Maréis, il est défini, d'un commun accord entre les Parties que le montant des frais de gestion payé par le public au Revendeur ne devra, en aucun cas, excéder 50 centimes d'euros TTC. Le Revendeur s'engage à ne percevoir aucun « frais de location », c'est-à-dire aucune commission sur le prix fiscal du billet.

Maréis autorise le Revendeur à se commissionner à hauteur du commissionnement défini par le musée. Afin de garantir l'accessibilité tarifaire du plus large public à Maréis, il est défini, d'un commun accord entre les parties, que le montant total payé par le public au revendeur (montant constitué du droit d'entrée et frais de commissionnement) ne devra en aucun cas excéder le tarif plein fixé par Maréis.

Article 8.4. Modalités d'achat

Pour toute utilisation professionnelle, le Revendeur doit prendre contact avec le service groupes à l'adresse : reservation@mareis.fr afin qu'il prenne connaissance des conditions générales d'utilisation pour les professionnels, groupes et Comités d'entreprise.

- Lors de la commande, l'acheteur envoie le formulaire d'achat en nombre (ou billetterie pré-vente) dûment rempli et signé qui respecte les conditions générales de la vente en nombre,
- Par courrier à Maréis – Service groupes – Boulevard Bigot Desceliers 62630 ETAPLES-SUR-MER,
- Par email à reservation@mareis.fr

Le formulaire pour l'achat de billets en nombre non datés vaut pour engagement et constitue une acceptation qui ne peut être remise en cause. Ce formulaire reprenant les conditions générales de vente en nombre est signé par le Revendeur et transmis à Maréis

lors de la commande. Maréis se réserve le droit de refuser toute commande d'un client avec lequel un litige serait en cours.

Article 8.5. Modalités de paiement

Le règlement peut s'effectuer :

- Par chèque à l'ordre du Trésor Public,
- Par mandat administratif : uniquement pour les établissements public,
- Par virement bancaire.

A réception du paiement, le service groupes traite la demande sous 4 jours ouvrés. La commande, une fois soldée ne peut plus faire l'objet de modifications. Une facture sera ensuite délivrée par le service groupes.

Article 8.6. Modalités de retrait

Les droits d'entrée sont remis :

- Par courrier recommandé à la charge de Maréis,
- Sur place (sur rendez-vous uniquement auprès du service groupes, du lundi au vendredi).

Article 8.7 Obligations des deux parties

Obligation et garanties de l'acheteur

Informerses clients des jours, horaires d'ouverture et fermeture de Maréis.

Traiter tout litige ou réclamation relatif à la revente des billets.

Ne pas revendre, sauf accord ayant donné lieu à un contrat entre les deux parties, un billet à un prix supérieur à la valeur faciale inscrite sur le billet (hors frais de gestion).

Indiquer expressément et explicitement agir en son propre nom mais pour le compte de Maréis s'agissant de la cession des Billets.

Informerses clients, suite à l'annonce d'une fermeture exceptionnelle programmée, prévue à l'article 8.7 de la présente. Cette obligation le rend responsable à leur égard.

Obligations et garanties de Maréis

Maréis dispose du droit de distribuer des billets. Il certifie n'être engagé dans aucun accord d'exclusivité concernant la vente des billets et garantit le Revendeur de tout recours de tiers à cet égard.

Maréis se réserve le droit de prononcer une fermeture exceptionnelle de ses locaux quel qu'en soit le motif. Il devra informer le Revendeur des dates de ladite fermeture qui a été programmée, avant la réalisation de celle-ci avant que ce dernier puisse en informer à son tour ses clients. Dès lors, les clients et le Revendeur étant ainsi informés, aucun remboursement ne sera consenti par le musée au cours de ladite période de fermeture exceptionnelle.

Article 8.8. Demandes de remboursement ou d'échanges du droit entrée

Voir article 14

Aucun remboursement au public ayant acquis son Billet auprès du Revendeur ne sera consenti par Maréis.

Article 8.9. Documents contractuels

Le contrat est formé par les documents contractuels suivants :

- Les présentes conditions générales de vente,
- Le formulaire signé, complété du montant de la commande et des informations nécessaires à l'identification de l'acheteur.

Titre 3 : Conditions générales applicables à l'ensemble de l'offre de Maréis

Article 9 : Tarifs, prix et modes de paiement

9.1. Maréis se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, sur délibération du Conseil Municipal de la ville d'Etaples-sur-mer.

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au moment de la commande.

Les tarifs et les cas d'exonération sont consultables dans le hall de Maréis, sur son site internet : www.mareis.fr

9.2. Prix et modes de paiement

Le prix de l'ensemble des prestations objet de ces conditions générales (notamment droits d'entrée individuels, prestations à destination des groupes et activités annuelles) est indiqué en euros toutes taxes et frais de gestion inclus.

Le prix applicable est le prix en vigueur à la date de la commande de la prestation. Les prestations ne sont payables qu'en euros.

Tout mode de paiement non prévu aux présentes conditions générales sera refusé par le musée. Les modes de paiement acceptés sont listés par type d'offres.

Article 10 : L'achat en ligne

La procédure de commande en ligne comporte les étapes suivantes :

1. L'acheteur sélectionne la prestation de son choix.
2. L'acheteur crée un compte.
La création du compte suppose la communication des informations nécessaires et obligatoires au traitement de la future commande. Il est de la responsabilité de l'acheteur de s'assurer que les coordonnées communiquées lors de la commande sont correctes.
3. Le récapitulatif reprenant l'ensemble de la commande s'affiche.
Après avoir vérifié sa commande, lu et validé les présentes conditions générales de vente, l'acheteur effectue alors le paiement en ligne de sa commande en communiquant de façon sécurisée ses coordonnées bancaires (numéros, date de

validité de la carte et cryptogramme). En cas de refus par le centre de paiement concerné, la commande est automatiquement annulée.

Tout paiement de la commande par l'acheteur constitue une acceptation irrévocable de la commande qui ne peut être remise en cause.

Maréis recourt à un système de paiement en ligne sécurisé permettant de crypter le numéro de carte bancaire de l'acheteur par l'intermédiaire du protocole PCI DSS.

4. Une fois la commande confirmée, les droits d'entrée sont disponibles dans l'espace personnel de l'acheteur, sur la billetterie en ligne du site www.mareis.fr

Sauf dysfonctionnement du site www.mareis.fr qui lui serait imputable, Maréis ne pourra être tenu responsable des anomalies pouvant survenir en cours de commande, de traitement, de téléchargement ou d'impression du billet, imputables, soit au fait de l'acheteur, soit du fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la prestation, soit à un cas de force majeure tel que défini à l'article 12 des présentes conditions générales.

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de Maréis, ou par tout prestataire de service de ce dernier, dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme des preuves du contrat de vente, de sa date, des commandes et des paiements intervenus.

L'archivage des commandes et des factures est effectué sur un support fiable et durable de manière à correspondre à une copie fidèle, conformément à l'article du Code Civil.

Pour faciliter la navigation sur le site www.mareis.fr, Maréis utilise des « cookies ». Ces fichiers, enregistrés sur le disque dur du terminal utilisé ont pour objet de signaler la visite de ce dernier sur le site visé ci-avant, à l'occasion de la consultation d'autres pages du site ou lors d'une nouvelle visite et d'enregistrer des informations relatives à la navigation (pages consultées, date et heure de consultation).

L'acheteur a un droit d'accès aux informations ainsi recueillies, de rectification et de suppression dans les conditions énoncées à l'article 21.

Article 11 : Modalités d'utilisation des billets d'entrée

- Concernant spécifiquement les entrées aux expositions du musée :
 - Le billet d'entrée est uniquement valable pour la visite au jour et éventuellement à l'heure qui y sont indiqués.
 - Le billet d'entrée doit être conservé jusqu'à la fin de la visite.
 - La place n'est plus garantie après l'heure de début de la visite inscrite sur le billet.

En cas de forte affluence à Maréis, une attente est possible à l'entrée des expositions.

- Concernant les entrées pour les activités de Maréis :
 - Le billet d'entrée est uniquement valable pour l'activité du jour et de l'heure choisis.
 - Le billet d'entrée donne droit à une entrée valable pour une personne
 - Le billet est strictement personnel et incessible.

- Le billet d'entrée doit être conservé jusqu'à la fin de l'activité.
- La place n'est plus garantie après l'heure de début de l'activité inscrite sur le billet.

Article 12 : Contrôle du droit d'entrée

Tout droit d'entrée est contrôlé par identification optique du code-barres imprimé sur celui-ci. Le visiteur muni d'un droit d'entrée peut accéder aux espaces (exposition, atelier, etc.) auxquels son droit d'entrée donne accès.

Ne sont acceptés que les droits d'entrée possédant un code-barres et des mentions parfaitement lisibles. Tout droit d'entrée partiellement imprimé, souillé, endommagé ou illisible ne peut pas être accepté.

Tout détenteur d'un billet gratuit ou à tarif réduit peut se voir demander la présentation de son justificatif lors de son passage au contrôle d'accès. L'accès sera refusé si ce justificatif n'est pas valide.

Certaines gratuités ne nécessitent pas le retrait d'un billet (enfant de moins de 3 ans). Le bénéficiaire doit se présenter directement au contrôle d'accès muni de sa carte et du justificatif, pour accéder aux espaces.

- Le billet électronique

Le droit d'entrée en format e-billet est uniquement valable s'il est imprimé sur du papier vierge recto-verso sans modification de la taille d'impression, en format portrait (A4 vertical) avec une imprimante laser ou à jet d'encre.

Une bonne qualité de l'impression est nécessaire. En cas d'incident ou de mauvaise qualité d'impression, l'acheteur devra imprimer à nouveau son ou ses billet(s) d'entrée.

L'acheteur devra, avant toute commande, s'assurer qu'il dispose de la configuration logicielle et matérielle requise pour imprimer : un ordinateur relié à Internet, disposant d'une application permettant de lire le format PDF et une imprimante.

Pour le téléchargement du billet sur téléphone portable :

L'acheteur devra s'assurer que son téléphone est optimisé pour l'affichage du m-billet. Par ailleurs, l'acheteur ne pourra évoquer ni la perte, ni le vol, ni le dysfonctionnement du téléphone portable au moment de la présentation de son billet d'entrée au contrôle d'accès.

Le code-barres associé au droit d'entrée est incessible et strictement personnel.

Article 13 : Perte, vol ou utilisation frauduleuse du droit d'entrée

Maréis refusera l'accès au site à tout porteur d'un droit d'entrée ne comportant un code-barres qui aurait déjà été scanné. Seule la première personne présentant un droit d'entrée sera admise. Elle sera présumée être le porteur légitime du droit d'entrée, l'acheteur étant légalement responsable des copies réalisées, notamment à partir de sa boîte de messagerie.

Maréis décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol du ou des droit(s) délivré(s), y compris dans l'enceinte du site.

Article 14 : Demandes de remboursement ou d'échange du droit d'entrée

Conformément à l'article L 121-20-4 du Code de la Consommation, l'achat d'un droit d'entrée ne peut pas faire l'objet d'une rétractation.

Les droits d'entrée délivrés ne peuvent être ni échangés, ni remboursés, sauf en cas d'annulation par Maréis de la prestation concernée par le droit d'entrée dans les conditions définies à l'article 15.

Article 15 : Annulation de la prestation par Maréis

En raison d'impératifs de sécurité qui lui seraient assignés, Maréis se réserve le droit de fermer ses portes, d'annuler une prestation ou de modifier ses horaires d'ouverture.

Le service billetterie contactera au plus vite l'acheteur par tout moyen autorisé (SMS, email) et/ou par voie d'affiche pour l'informer de l'annulation d'une prestation et lui proposer :

- Prioritairement, le report de la prestation concernée à un jour et/ou à une heure différent(s),
- A défaut, le remboursement du droit d'entrée concerné en précisant les modalités

Article 16 : Réclamation

Toute réclamation doit être formulée par écrit à l'adresse : contact@mareis.fr ou à l'adresse postale :

Maréis, centre de découverte de la pêche en mer
Boulevard Bigot Desceliers
62630 Etaples-sur-mer

Article 17 : Respect du règlement des visiteurs

Les clients sont tenus au règlement de visite de Maréis, consultable au guichet du musée et sur www.mareis.fr

Tout client ne respectant pas le règlement de visite de Maréis pourra se voir refuser l'accès au site sans pour autant pouvoir prétendre au remboursement de son droit.

Article 18 : Responsabilité

Conformément à l'article L. 121-20-3 du Code de la Consommation, Maréis ne saurait en aucun cas voir sa responsabilité engagée pour toute inexécution ou mauvaise exécution des prestations associées aux droits d'entrée qui serait imputable au fait de l'acheteur ou du visiteur, au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers ou à un cas de force majeure tel que défini à l'article 19 des présentes conditions générales.

Sauf dysfonctionnement du logiciel de billetterie qui lui serait imputable, Maréis ne pourra être tenu responsable des anomalies pouvant survenir en cours de commande, de traitement, de téléchargement ou d'impression du billet, imputables, soit au fait de l'acheteur, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la prestation, soit à un cas de force majeure tel que défini à l'article 19 des présentes conditions générales.

Article 19 : Force majeure

Maréis ne saurait être tenu responsable de toute inexécution qui aurait pour origine un cas de force majeure considéré comme tel par la jurisprudence des cours et tribunaux français.

Article 20 : Preuve, conservation, archivage

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques du musée ou par tout prestataire de service de ce dernier, dans des conditions raisonnables de sécurité seront considérés comme des preuves du contrat de vente, de sa date, des commandes et des paiements intervenus.

L'archivage des commandes et des factures est effectué sur un support fiable et durable de manière à correspondre à une copie fidèle, conformément à l'article du Code Civil.

Article 21 : Protection des données personnelles

Lors de la passation de la commande sur internet ou lors de l'achat de certains droits d'entrée, des données à caractère personnel sont demandées à l'acheteur (nom et prénom du visiteur, adresse postale, adresse électronique et/ou numéro de téléphone notamment). Ces données sont nécessaires au traitement et au suivi commercial de ladite commande, ainsi qu'à l'édition des droits d'entrée, carte d'adhésion et des factures et sont également utilisées dans l'hypothèse d'un éventuel report ou annulation de la prestation à laquelle donne accès le droit d'entrée.

Les données collectées et traitées sont stockées au sein de l'Espace Economique Européen (EEE).

Conformément à la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite « Informatique et Liberté » et au règlement européen n° 2106/679, les Clients concernés bénéficient des droits suivants :

- Droit d'accès : le droit d'accéder aux données à caractère personnel dont Maréis dispose dans le cadre de ce traitement ;
- Droit de rectification : le droit d'obtenir de Maréis la rectification des données à caractère personnel qui seraient inexactes ;
- Droit d'effacement ou droit à l'oubli : le droit d'obtenir de Maréis l'effacement des données à caractère personnel dans le cadre de ce traitement ;
- Droit d'opposition : le droit de s'opposer, à tout moment, au traitement de données à caractère personnel ;
- Droit à la portabilité : le droit de recevoir les données à caractère personnel dans un format structuré ;
- Droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle et à un recours juridictionnel effectif : le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle nationale, la CNIL, en cas de violation du traitement de données à caractère personnel.

Il pourra exercer ces droits auprès du service concerné en envoyant un courrier électronique à dpo@mareis.fr ou un courrier à :

Maréis, centre de découverte de la pêche en mer
Boulevard Bigot Desceliers

62630 Etaples-sur-mer

Le Client peut consentir au moment de la collecte de ses informations personnelles à recevoir des lettres d'information sur l'actualité des expositions, les événements et les offres promotionnelles éditées par Maréis. Pour cela, il suffit de cocher la case correspondante.

Conformément à la réglementation en vigueur, la désinscription de ces listes se fera soit :

- En cliquant sur le lien de désabonnement situé en pied de page de tous les emails ;
- En envoyant un email à l'adresse : contact@mareis.fr

Toute demande d'information supplémentaire relative à l'exercice du droit sur les données à caractère personnel doit être adressée au délégué à la protection des données mandaté par Maréis à dpo@mareis.fr

Article 22 : Intégralité des conditions générales

L'acheteur et Maréis reconnaissent que le contrat est constitué des présentes conditions générales de vente. Si, pour une quelconque raison, l'une des clauses des présentes conditions générales devait être déclarée inapplicable, elle serait réputée non écrite sans pour autant entraîner la nullité de ces conditions générales, ni altérer les autres dispositions.

Article 23 : Règlement des litiges

Les présentes conditions générales établies en langue française seront exécutées et interprétées conformément au droit français.

En cas de litige, une solution amiable sera recherchée avant tout recours judiciaire devant les tribunaux français qui sont seuls compétents.

Article 24 : Conditions d'échange ou de remboursement particulières dues au Covid-19

Face à la nécessité de lutter contre la propagation de la Covid-19, les conditions générales de vente s'adaptent aux règles sanitaires en vigueur. Aussi, les visiteurs devront prendre connaissance de ces adaptations et respecter les mesures prises par le gouvernement en la matière ainsi que toute décision ou mesure prise en ce sens par l'autorité administrative compétente.

En raison d'une situation en constante évolution, les ajustements temporaires de la politique d'échange ou de remboursement du musée ci-dessous listés ont été définis. Ces ajustements sont valables uniquement pendant la période de crise sanitaire et viennent compléter l'article 15.

24.1 Report ou échange des prestations

En période d'ouverture du musée :

Les activités groupes réservées pourront être reportées sur la saison scolaire en cours à la demande du responsable du groupe.

En cas de fermeture du musée :

Les activités groupes réservées seront reportées sur la saison scolaire en cours. En cas d'impossibilité de report, Maréis pourra proposer un remboursement des sommes versées.

24.2 Prolongation de certaines prestations

Les produits non datés, valables pendant la fermeture, seront prolongés proportionnellement au nombre de jours de validité perdus. Cette prolongation est appliquée automatiquement et est effective à partir de la date de réouverture de Maréis. Cette prolongation concerne : la carte cadeau et le pass annuel.

24.3 Conditions de demande d'échange ou de remboursement

Les demandes de report ou de remboursement devront être adressées à Maréis dans les délais et modalités de dépôt communiquées via le site internet de Maréis et/ou par email.

Toute réclamation reçue hors délai sera automatiquement refusée.

24.4 Délai de remboursement

Le remboursement des prestations sera effectué dans les trois mois qui suivent la réception de la demande par le musée. En cas de demande incomplète, le délai de 3 mois précité pourra être prolongé.

Récapitulatif "Services récurrents"		2021	2022	2023	2024
Maintenance matériel et logiciel					
Maintenance matériels	Sous garantie		424,10 €	424,10 €	424,10 €
Maintenance logiciel & Mises à jour	Sous garantie		1 390,00 €	1 390,00 €	1 390,00 €
Assistance hotline (3 premier mois inclus)		1 068,75 €	1 425,00 €	1 425,00 €	1 425,00 €
total HT		1 068,75 €	3 239,10 €	3 239,10 €	3 239,10 €
Remise "engagement 3 ans"		106,88 €	323,91 €	323,91 €	323,91 €
total HT après remise		961,88 €	2 915,19 €	2 915,19 €	2 915,19 €
Autres abonnement					
PDA - Plateforme EMM SOTI		118,00 €	118,00 €	118,00 €	118,00 €
total HT		118,00 €	118,00 €	118,00 €	118,00 €
total HT		1 079,88 €	3 033,19 €	3 033,19 €	3 033,19 €
Hébergement vente en ligne en mode commission					
Vente en ligne			inclus commissionnement		
Abonnement annuel PayZen et transactions			inclus commissionnement		

	Vente en ligne	PU HT	Qté	Total HT	Remise%	Total net HT
--	----------------	-------	-----	----------	---------	--------------

REDEVANCE (pas d'encaissement par Vivaticket)

Redevance calculée par tranche de chiffre d'affaires réalisé au cours de chaque année civile de référence :

*La redevance est facturée mensuellement, conformément au chiffre d'affaires cumulé au dernier jour du mois de référence échu.
La facturation démarre dès la première vente réalisée sur votre site de vente en ligne. Dans le cas d'un démarrage en cours d'année, les tranches de chiffre d'affaires seront redéfinies prorata temporis. Toutefois, toute vente réalisée postérieurement au 15 du mois de référence sera considérée effectuée le premier jour du mois suivant.*

Minimum de facturation annuelle : 2000€ HT jusqu'à 40000€ de CA, au-delà le commissionnement ci-contre s'applique

Chiffres d'affaires (en € ttc)		Taux de commissions
- €	250 000,00 €	5,0%
250 001,00 €	500 000,00 €	4,0%
500 001,00 €	1 000 000,00 €	3,0%
1 000 001,00 €	1 999 999,00 €	2,5%

Hébergement web, maintenance, assistance, mises à jour et transactions (si TPE PayZen) INCLUS REDEVANCE

